

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
45e séance
tenue le
jeudi 5 décembre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45e SEANCE

Président : M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

HOMMAGE A M. AMJAD ALI, PRESIDENT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1992-1993 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/46/L.13
concernant le point 29 de l'ordre du jour (suite)

Honoraires à verser aux membres des organes et organes subsidiaires de
l'Organisation des Nations Unies

Indemnité de représentation des secrétaires généraux adjoints et des
sous-secrétaires généraux

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et
à Bangkok

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par
le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions
ordinaires de 1991

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/46/SR.45
17 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SOMMAIRE (suite)

Dispositions administratives et financières en vue de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement

Services de conférence à fournir aux organes intergouvernementaux se réunissant à Nairobi.

La séance est ouverte à 10 h 35.

HOMMAGE A M. AMJAD ALI, PRESIDENT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS

1. M. FORAN (Secrétaire général adjoint par intérim à l'administration et à la gestion), prenant la parole au nom de la Cinquième Commission et du Secrétariat, rend hommage à M. Amjad Ali qui a œuvré de longues années auprès de l'Organisation des Nations Unies en tant que Représentant permanent du Pakistan, et a en particulier assuré pendant 25 ans les difficiles fonctions de Président du Comité des contributions. Grâce à ses talents de diplomate et à sa maîtrise des aspects techniques de ses fonctions, le Comité a recommandé par consensus à la Cinquième Commission d'approuver le barème des quotes-parts et les modifications qui lui ont été apportées sous sa présidence. M. Foran a le plaisir de lui offrir, en témoignage d'estime de la Cinquième Commission, un album de timbres commémoratifs de l'ONU émis au cours de chacune des 25 années où il a présidé le Comité.

2. M. MARKER (Pakistan) remercie la Cinquième Commission, son bureau et le Secrétariat de l'hommage rendu à son compatriote, et souhaite à ce dernier de nouveaux succès dans la tâche importante qu'il accomplit auprès de l'Organisation.

3. M. AL-ARIMI (Oman) dit que sa délégation se joint aux remerciements adressés à M. Amjad Ali et à l'hommage qui vient d'être rendu à sa remarquable activité.

4. M. ALI (Président du Comité des contributions) remercie la Commission de cet hommage, qui doit aller aussi, selon lui, aux membres du Comité des contributions et aux trois secrétaires, toutes des femmes, qui ont servi le Comité avec tant de dévouement depuis 43 ans.

5. Le PRESIDENT dit qu'il parle pour tous les membres de la Cinquième Commission en s'associant à l'hommage rendu par le Secrétaire général adjoint par intérim, et en souhaitant à M. Amjad Ali que santé, sagesse et succès accompagnent ses pas.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
[chap. I, IV (sect. F) et VII (sect. B et D) (A/46/3 et Add.1)]

6. Le PRESIDENT dit que ce point de l'ordre du jour a été renvoyé simultanément à plusieurs grandes commissions de l'Assemblée générale. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite prendre note des chapitres du rapport qui lui ont été renvoyés.

7. Il en est ainsi décidé.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite) (A/C.5/46/L.4)

Projet de décision A/C.5/46/L.4

8. M. KARBUCZKY (Hongrie) présente le projet de décision, et espère qu'il pourra être adopté sans être mis aux voix.

9. Mme GOICOCHEA (Cuba), après avoir relevé une légère modification dans le texte espagnol du projet de décision, engage la Commission à étudier la question quant au fond à la prochaine session. La délégation cubaine soutient l'activité du Corps commun d'inspection et espère que la décision définitive relative au Corps commun ne sera prise qu'après mûre délibération.

10. Le projet de décision A/C.5/46/L.4 est adopté.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (suite) (A/C.5/46/48; A/C.5/46/L.5)

Projet de décision A/C.5/46/L.5

11. Le PRESIDENT dit que l'état des incidences sur le budget-programme qui figure dans le document A/C.5/46/48 a été d'abord établi à propos du projet de résolution A/C.5/46/L.3, mais que le paragraphe du dispositif sur lequel porte cet état des incidences a été transféré au projet de décision A/C.5/46/L.5, si bien qu'il y a lieu d'examiner l'état des incidences dans le contexte du projet de décision en question.

12. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Secrétaire général indique, au paragraphe 12 du document A/C.5/46/48, que l'application des dispositions du paragraphe b) du projet de décision A/C.5/46/L.5 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 94 900 dollars. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine les éventuels crédits supplémentaires nécessaires à propos du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1992-1993. En conséquence, l'adoption du projet de décision ne nécessiterait pas à ce stade l'ouverture de crédits supplémentaires.

13. En revanche, le Comité consultatif est préoccupé par la procédure proposée dans l'état du Secrétaire général. Au paragraphe b) du projet de décision, le Secrétaire général est prié de nommer un consultant compte tenu des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif. Or, on ne voit nulle part dans l'état du Secrétaire général que ces recommandations ont effectivement été prises en compte.

(M. Mselle)

14. Le Comité consultatif a mûrement pesé les termes des paragraphes 3 à 6 de son rapport (A/46/546), et dûment tenu compte dans ses observations et recommandations des discussions passées et en cours. Le Comité recommande aux paragraphes 5 et 6 que l'Organisation demande au Groupe de vérificateurs externes d'entreprendre une étude approfondie en s'assurant les services d'un expert de la vérification des comptes qui connaisse parfaitement le système des Nations Unies. Le Groupe présenterait ensuite cette étude à l'Assemblée générale. Or, ce n'est pas la procédure proposée dans le document A/C.5/46/48.

15. En outre, le Comité consultatif estime que, même si les organisations n'arrivent pas à s'entendre lors des pourparlers actuels, l'étude devrait de toute façon être réalisée sous les auspices du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes.

16. Le Groupe a saisi le Comité consultatif de la question, et le Comité l'a portée à l'attention de l'Assemblée générale. Les déclarations consacrées par les délégations à l'étude intérimaire du Groupe et au point 104 de l'ordre du jour au cours de la session actuelle montrent que les Etats Membres sont convaincus de la nécessité d'élaborer sans plus attendre des normes comptables applicables par l'ONU et les institutions spécialisées. A cette fin, le Comité consultatif a invité instamment les organisations membres du Comité administratif de coordination, à faire de cette question l'une de leurs priorités et à mener rapidement à leur terme les pourparlers en cours.

17. Mme BEAULIEU (Canada) dit que, de l'avis de la délégation canadienne, une étude qui déboucherait sur un ensemble de normes comptables applicables dans l'ensemble du système des Nations Unies est de la plus haute importance. La délégation canadienne est troublée par l'attitude des organismes du système qui ont décidé, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) [CCQA (FB)], de réunir un groupe de travail pour étudier la question plus avant. Il faut espérer que la réunion de ce groupe de travail ne retardera ni ne gênera le travail de l'expert indépendant. Les Etats Membres, qui sont comme les actionnaires des organisations, ont droit à des renseignements clairs et pertinents qui leur permettent d'évaluer le comportement de leur investissement dans le système. Cette étude a été recommandée par le Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes, qui a des connaissances détaillées sur la question, et par le Comité consultatif. La délégation canadienne espère que les organismes du système pourront comprendre et accepter la nécessité de cette étude et apporteront leur pleine collaboration.

18. Par ailleurs, il est regrettable que dans l'établissement des états d'incidence sur le budget-programme, le Secrétariat n'ait pas indiqué de solution de rechange au cas où les dépenses en question ne pourraient être financées par prélèvement sur le fonds de réserve. La délégation canadienne s'inquiète qu'il soit suggéré au paragraphe 14 du document A/C.5/46/48 que l'application du projet de décision risque d'avoir à être remise. Le Canada appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les procédures

(Mme Beaulieu, Canada)

d'utilisation du fonds de réserve soient strictement respectées, et a du mal à croire que le Secrétariat n'ait pu identifier de domaines moins prioritaires d'où l'on puisse transférer un montant de 94 900 dollars.

19. La délégation canadienne demande instamment que les mesures nécessaires soient prises pour que l'étude des procédures comptables en vigueur bénéficient de l'attention qu'elle mérite, et soit achevée dans un délai raisonnable.

20. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation partage les vues de la représentante du Canada. Les Etats-Unis sont troublés de voir que le Secrétaire général ait décidé de ne pas tenir compte du libellé du paragraphe b) du projet de décision, où il est prié de nommer le consultant "dans les limites des ressources existantes", et qu'il demande pour cela des crédits supplémentaires. Si cette tendance se poursuivait, il serait inutile que l'Assemblée générale adopte des résolutions, puisque le Secrétaire général pense apparemment qu'il peut agir comme bon lui semble.

21. La délégation des Etats-Unis se félicite que le Comité consultatif ait décidé de ne pas recommander à ce stade de crédits supplémentaires. Toutefois, si le coût de l'étude doit être inclus dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal à venir, il est probable que le volume global du budget de l'Organisation s'en trouvera augmenté. Cela reviendra à accorder au Secrétaire général les crédits supplémentaires qu'il demande, non pas à la session en cours, mais dans un an. Néanmoins, la délégation des Etats-Unis est disposée à suivre la recommandation du Comité, étant bien entendu que le Secrétaire général indiquera clairement dans le rapport sur l'exécution comment les dépenses ont été financées, conformément aux dispositions de la décision que le Comité examine actuellement.

22. M. BIDNY (Union des Républiques socialistes soviétiques) approuve ce qui vient d'être dit.

23. M. TEIRLINCK (Belgique) dit que l'expression "dans les limites des ressources existantes" a été ajoutée à l'issue de consultations officieuses, et acceptée par la délégation belge étant entendu que le coût de la nomination d'un consultant serait sans effet sur les ressources allouées au Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes. Il aimerait des précisions du Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget.

24. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que si la Commission adopte la recommandation du Comité consultatif, ce sera certes une innovation dans le processus budgétaire, mais que le Secrétariat ne formulera néanmoins pas d'objections. Le premier rapport sur l'exécution du budget porte normalement sur la fluctuation des cours des devises et l'inflation, mais la recommandation ne va pas contre ce qui a été débattu précédemment, à savoir la possibilité de transférer des ressources entre chapitres du budget-programme. Si la Commission le souhaite,

(M. Baudot)

on cherchera à financer les coûts supplémentaires à l'aide des ressources existantes, compte tenu de ce qui a été dit relativement au Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes.

25. Le projet de décision A/C.5/46/L.5 est adopté.

26. Le PRESIDENT suggère que, compte tenu de l'état présenté par le Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif, la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision A/C.5/46/L.5, il y aura lieu d'ouvrir un crédit supplémentaire de 94 900 dollars au chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. Les ressources effectivement nécessaires seront indiquées dans le premier rapport sur l'exécution du budget. Le Président suggère en outre que la Cinquième Commission approuve les observations et recommandations du Comité consultatif figurant dans le document A/46/546.

27. Il en est ainsi décidé.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/46/L.13 concernant le point 29 de l'ordre du jour (suite) (A/46/7/Add.10; A/C.5/46/38)

28. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), appelant l'attention sur le document A/46/7/Add.10, dit qu'il convient de réviser la première phrase du paragraphe 4, où l'on devrait lire : "six postes d'agent des services généraux (Autres classes), huit postes d'agent du Service mobile et 13 postes d'agent local".

29. Le PRESIDENT propose que, sur la base de l'état présenté par le Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif, la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/46/L.13, un crédit supplémentaire de 6 millions de dollars serait demandé au chapitre 2 du projet de budget-programme pour la première année de l'exercice biennal 1992-1993; de plus, conformément aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, ces ressources supplémentaires ne seraient pas prélevées sur le fonds de réserve. En outre, il faudrait ouvrir un crédit de 359 700 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Enfin, le Président propose que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de faire siennes les observations du Comité consultatif qui figurent dans le document A/46/7/Add.10.

30. Il en est ainsi décidé.

31. M. KINCHEN (Royaume-Uni), expliquant la position de sa délégation sur la décision qui vient d'être adoptée, exprime sa satisfaction d'avoir pu s'associer au consensus sur la question. Le Royaume-Uni soutient les efforts déployés par le Secrétaire général pour rétablir la paix en Afghanistan, mais il partage les préoccupations exprimées quant à l'insuffisance des raisons fournies pour justifier la demande de ressources supplémentaires. Les prévisions de dépenses au titre de la location et de l'utilisation d'un avion qui figurent dans le document A/C.5/46/38 (annexe, tableau 1) sont particulièrement préoccupantes, parce qu'elles semblent excessives par rapport aux besoins de la mission.

32. La délégation britannique attache de l'importance aux recommandations du Comité consultatif et, en particulier, au paragraphe 7 du document A/46/7/Add.10. On ne voit pas pourquoi une augmentation des ouvertures de crédit au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 ne serait pas compensée par une augmentation des prévisions de recettes au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991, comme il est proposé à la note c) du tableau 1. Il convient de rappeler que, dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de s'efforcer de financer les dépenses additionnelles, y compris les dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix et de la sécurité.

Honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (A/46/7/Add.8; A/C.5/46/12)

33. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a présenté un rapport unique sur les honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies et sur les indemnités de représentation des secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux (A/46/7/Add.8). Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général entend mener une étude plus approfondie sur ces deux questions et sur les questions soulevées aux paragraphes 67 et 85 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/46/7), et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet lors de sa quarante-septième session. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande que la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/46/12) soit abordée à la quarante-septième session de l'Assemblée générale en liaison avec l'étude approfondie du Secrétaire général.

34. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa quarante-septième session l'adoption de toute mesure sur cette question.

35. Il en est ainsi décidé.

Indemnités de représentation des secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux (A/46/7/Add.8; A/C.5/46/32)

36. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif recommande que la question soulevée dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/32) soit abordée à la quarante-septième session de l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen de l'étude approfondie du Secrétaire général.

37. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de reporter à sa quarante-septième session l'adoption de toute mesure sur cette question.

38. Il en est ainsi décidé.

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et à Bangkok (A/46/7/Add.3; A/C.5/46/22)

39. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'en ce qui concerne l'agrandissement des installations de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les derniers essais, l'aménagement et la mise en service du bâtiment sont prévus pour la période octobre-décembre 1992. L'intervenant appelle l'attention de la Commission sur les observations qui figurent aux paragraphes 3 à 5 du rapport du Comité consultatif (A/46/7/Add.3). Comme il est indiqué au paragraphe 7 de ce rapport, on évalue actuellement à 4,4 millions de dollars environ le montant additionnel nécessaire. Le Secrétaire général propose de financer ces dépenses supplémentaires en utilisant les intérêts produits par les comptes de travaux. On trouvera au paragraphe 8 du rapport la ventilation des dépenses supplémentaires qui ont donné lieu à la demande et, aux paragraphes 9 à 14, une justification détaillée de ces dépenses. On trouvera aux paragraphes 15 à 20 l'exposé d'un certain nombre de réserves, préoccupations et observations du Comité consultatif au sujet de ces dépenses supplémentaires et, aux paragraphes 21 et 22, les recommandations du Comité.

40. Les recommandations du Comité consultatif concernant l'agrandissement des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba figurent aux paragraphes 23 à 29 du rapport. Comme il a été indiqué à la session précédente de l'Assemblée générale, le Comité consultatif reconnaît que la situation à Addis-Abeba est difficile, mais invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour hâter la marche des travaux. Il réaffirme l'avis exprimé à la quarante-quatrième session, à savoir que de nouveaux retards entraîneraient probablement une nouvelle escalade du coût total définitif du projet. L'Assemblée générale pourrait prendre acte du rapport du Secrétaire général, ainsi que des recommandations du Comité consultatif.

41. M. WIELAARD (Pays-Bas), parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit que les Douze ont pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les deux projets de construction, ainsi que des observations du Comité consultatif. En ce qui concerne le projet de Bangkok, les Douze conviennent avec le Comité consultatif qu'il ressortait clairement des rapports antérieurs du Secrétariat que le coût total prévu dans le contrat ne devait subir aucune augmentation, y compris celles liées à l'inflation ou aux modifications qui s'avéreraient nécessaires quant aux quantités. La préoccupation du Comité consultatif est pleinement justifiée et il faut approuver sa demande tendant à une divulgation complète des clauses du contrat. Le principe de l'utilisation des intérêts produits pour couvrir les dépenses supplémentaires apparaît douteux sur le plan de l'équité, à un moment où la majorité des Etats Membres ne remplissent pas leur obligation de verser sans retard le montant intégral des contributions. Les Douze sont prêts à accepter les recommandations qui figurent au paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif, mais, ce faisant, ils réservent leur position future si une semblable procédure devait être proposée de nouveau. Ils attachent également de l'importance aux observations du Comité consultatif pour ce qui est de limiter la part des dépenses supplémentaires que l'Organisation des Nations Unies doit supporter.

42. La situation du peuple éthiopien demeure comme par le passé une source de préoccupation majeure pour les Douze, qu'ils ont manifestée en versant des contributions à l'opération de secours menée en permanence dans ce pays. Tout en convenant que le transport des matériaux de construction du port au chantier doit être accéléré autant que possible afin d'éviter des retards coûteux, ils estiment que le transport des secours d'urgence doit recevoir une priorité absolue. Le bien-être de la population doit avoir priorité sur les travaux de construction et les Douze souhaiteraient recevoir l'assurance que les mesures voulues seront prises pour veiller à ce qu'il soit toujours tenu compte de cette priorité.

43. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation estime que les ressources de l'ONU sont consacrées sans nécessité à la construction du nouveau centre de conférence d'Addis-Abeba. Tout en admettant le bien-fondé du souci des délégations africaines d'assurer à la région des installations de conférence adéquates, il aurait fallu étudier d'autres possibilités. Les événements survenus depuis l'approbation du projet, à la trente-neuvième session, ne font que conforter la délégation des Etats-Unis dans sa position. Elle ne votera pas contre l'ouverture de crédits additionnels, mais il ne faudrait pas interpréter cette décision comme un abandon de la position qu'elle ne cesse de soutenir depuis sept ans.

44. Selon le rapport, l'ONU a dépensé près de 12 millions de dollars sur le projet d'Addis-Abeba. La délégation des Etats-Unis aimerait recevoir une ventilation détaillée de ces dépenses. Si ces informations ne sont pas immédiatement disponibles, il faudrait en disposer lors des consultations officieuses consacrées au projet de budget-programme. Il semblerait que les seuls travaux effectués jusqu'ici sur le chantier aient consisté à déblayer le

(M. Cohen, Etats-Unis)

terrain et à construire des locaux provisoires destinés au personnel de l'entrepreneur. Il est clair que les 12 millions de dollars engagés ou dépensés sur le projet ont permis d'exécuter d'autres travaux, mais on ne dispose pas de détails à ce sujet. Contrairement à ce qui est indiqué, il est douteux que le retard ne soit que de deux à quatre mois sur le calendrier prévu. La délégation des Etats-Unis doute aussi de la nécessité d'approuver la totalité du montant estimatif (57,4 millions de dollars) dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. Elle voudrait savoir pourquoi le Secrétariat estime que, dans les conditions présentes, il peut engager la totalité de ce montant durant le prochain exercice biennal. L'intervenant demande si, au cas où ces fonds ne seraient pas utilisés pour le projet, le règlement financier de l'ONU autoriserait à les transférer temporairement pour financer d'autres activités inscrites au budget ordinaire. Les comptes de travaux serviront-ils, en pratique, de fonds de réserve interne?

45. La délégation des Etats-Unis est également préoccupée des graves problèmes de transport qui se posent en Ethiopie et semblent retarder l'exécution des travaux. Elle souhaiterait recevoir du Secrétariat confirmation du fait que le transport des matériaux de construction ne ralentira d'aucune manière les secours humanitaires en cours dans le pays.

46. Le rapport du Comité consultatif sur le projet de Bangkok est aussi fort troublant. Apparemment, les représentants du Secrétariat chargés de négocier avec l'entreprise de construction ont, sur le fond, accepté toutes les demandes de financement supplémentaire présentées par celle-ci. Comme le note le Comité consultatif, l'entrepreneur n'a pas, dans plusieurs cas, respecté toutes les clauses de l'accord signé avec l'Organisation des Nations Unies. En dépit de ce manquement, celle-ci a accepté de verser des montants supplémentaires. La délégation des Etats-Unis regrette la facilité avec laquelle le Secrétariat est prêt à décaisser des fonds fournis par les Etats Membres. Les commissaires aux comptes devraient procéder d'urgence à l'examen de tous les aspects des accords passés entre le Secrétariat et l'entrepreneur. La délégation des Etats-Unis propose donc que la Commission demande au Comité des commissaires aux comptes de vérifier les clauses du contrat, le respect de celles-ci par l'entrepreneur et le rôle du Secrétariat en matière de négociation et d'application de l'accord. Le Comité devrait établir un rapport sur ses conclusions dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 1990-1991. C'est là une proposition officielle qu'il convient d'examiner au cours des consultations officieuses sur le budget.

47. M. KINCHEN (Royaume-Uni) partage la préoccupation exprimée par le représentant des Pays-Bas. Il note que la délégation des Etats-Unis a avancé une proposition officielle tendant à examiner le projet de construction d'Addis-Abeba au cours des consultations officieuses. La délégation britannique souhaiterait aussi recevoir des assurances concernant la politique de l'ONU sur le transport des secours en nature et des matériaux de construction avant qu'il ne soit donné suite aux recommandations du Comité consultatif.

48. M. FORAN (Secrétaire général adjoint par intérim à l'administration et à la gestion) dit que, comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général, les conditions de transport sont difficiles en Ethiopie. Les priorités en la matière sont fixées par les autorités éthiopiennes. Un point de vue semblable à celui exprimé par les délégations a été communiqué par la Commission économique pour l'Afrique aux autorités éthiopiennes, qui le prennent en considération. L'intervenant les croit disposées à donner la priorité, en matière de transport, aux besoins humanitaires sur d'autres besoins moins importants, comme ceux liés aux travaux de construction.

49. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver le rapport du Secrétaire général, en tenant compte des commentaires et observations du Comité consultatif et des vues exprimées en la matière par les délégations au sein de la Cinquième Commission.

50. La proposition est adoptée.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1991 (A/46/7/Add.4; A/C.5/46/34)

51. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission prenne note d'un montant estimatif de 70 200 dollars, étant entendu que toute ouverture de crédit additionnel sera examinée dans le contexte d'un état récapitulatif, conformément aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve.

52. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission prenne note du montant estimatif de 70 200 dollars, étant entendu que les crédits supplémentaires qui pourraient être demandés par le Secrétaire général seront inclus dans l'état récapitulatif qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours, conformément aux paragraphes 5 et 6 de la section C de l'annexe de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale. Les crédits demandés pour l'exercice biennal 1994-1995 devront être examinés dans le cadre du projet de budget-programme relatif à cet exercice.

53. La proposition est adoptée.

54. M. AHMED (Iraq) précise que le fait que sa délégation se soit jointe au consensus sur les prévisions révisées ne signifie pas qu'elle a modifié sa position en ce qui concerne les décisions 1991/251, 1991/252 et 1991/256 du Conseil économique et social relatives à la situation des droits de l'homme au Koweït, à Cuba et en Iraq.

Dispositions administratives et financières en vue de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (A/46/7/Add.6; A/C.5/46/25)

55. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que le Comité consultatif recommande le rétablissement d'un crédit de 1 432 300 dollars au chapitre 13 du budget-programme au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement.

56. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation ne connaît aucun texte autorisant le financement d'activités de la Conférence par prélèvement sur le budget ordinaire. Bien au contraire, sa délégation a conclu des discussions concernant ladite conférence qu'il serait fait appel dans toute la mesure du possible à des fonds extrabudgétaires pour la financer. Il avait également été question de reprendre la formule de financement retenue pour la Conférence de 1984.

57. Convaincu que la formule de 1984 serait à nouveau appliquée, le Gouvernement américain a déjà fait une contribution substantielle à la prochaine conférence, et ne voit donc pas de raison de recourir à la mise en recouvrement auprès des Etats Membres. La délégation des Etats-Unis accepterait de reconsidérer sa position si on lui prouvait qu'un texte officiel autorise ce financement par prélèvement sur le budget ordinaire. Elle propose que la Commission ne se prononce pas pour le moment, en attendant le résultat de consultations officieuses.

58. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que rien dans la résolution 1989/91 du Conseil économique et social portant convocation de la Conférence n'exclut la possibilité d'un prélèvement sur le budget ordinaire.

59. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation n'est toujours pas convaincue du bien-fondé d'une imputation sur le budget ordinaire. La question doit être débattue plus à fond dans le cadre de consultations officieuses.

60. Le PRESIDENT recommande que la Commission sursoie à l'examen de la question afin de se donner le temps de tenir des consultations officieuses.

61. Il en est ainsi décidé.

Services de conférence fournis aux organes intergouvernementaux se réunissant à Nairobi (A/46/7/Add.5; A/C.5/46/29)

62. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a examiné les dispositions en vigueur pour des réunions analogues du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et des commissions

(M. Mselle)

régionales et observé que le coût de leurs services de conférence était inscrit à la rubrique Services de conférence du budget des organes intergouvernementaux concernés. Malheureusement, l'Assemblée générale n'a pas reçu en temps voulu les états des incidences sur le budget-programme de la question à l'examen.

63. Le Comité consultatif estime que le principe d'un soutien à ces réunions doit être reconnu. Le Secrétaire général demande que 25 % du coût des réunions du Comité des représentants permanents auprès du PNUE soient prélevés sur le budget ordinaire. Pour le moment, aucun crédit supplémentaire à prélever sur le budget ordinaire n'est nécessaire, mais les crédits supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires ultérieurement devront être déclarés dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 1992-1993. Les crédits requis ultérieurement par le PNUE et Habitat devront être inclus dans les demandes de crédits aux chapitres pertinents.

64. M. SEIGNEURIN (France) dit que sa délégation ne voit pas d'objection à un financement à hauteur de 25 %. Néanmoins, il semble que les besoins en services de conférence d'autres organes comparables soient intégralement imputés sur le budget ordinaire. La délégation française ne voit pas pourquoi le Comité des représentants permanents auprès du PNUE ne bénéficierait pas du même traitement. Elle pourrait accepter la proposition d'un prélèvement à hauteur de 25 % sur le budget ordinaire à condition que les 75 % restants soient également financés par prélèvement en cas de besoin. A cet égard, le Comité consultatif observe dans son rapport qu'à l'avenir les coûts pertinents devraient être inclus dans le montant total prévu aux chapitres correspondants du budget-programme.

65. M. WU Gang (Chine) observe que les crédits demandés pour le personnel linguistique chinois de la Commission des établissements humains sont inférieurs à ceux des autres langues. Le crédit supplémentaire de 73 000 dollars demandé pour la traduction en chinois des documents à établir avant les sessions lui semble insuffisant, et sa délégation ne comprend pas si ce montant couvre les deux années de l'exercice ou une seule.

66. Mlle SHITAKHA (Kenya) dit que sa délégation appuie sans réserve les vues exprimées par le représentant de la France. Elle ne saurait soutenir aucune décision qui ne garantirait pas que les 75 % restants seraient imputés, si nécessaire, sur le budget ordinaire. Quant au coût exorbitant des équipes d'interprètes indépendants qui apparaît dans les documents soumis à la Commission, il constitue une excellente raison d'envisager la création de services de conférence permanents à Nairobi ou à Addis-Abeba.

67. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation ne comprend pas pourquoi on demande des crédits supplémentaires pour la documentation en langue chinoise au lieu de l'avoir incluse dès le départ. Comme la représentante du Kenya, il trouve exorbitant le coût des équipes d'interprétation et il demande une ventilation plus détaillée des chiffres cités. On devrait envisager sérieusement de créer des services de conférence

(M. Michalski, Etats-Unis)

permanents à Nairobi ou à Addis-Abeba. En tout état de cause et quelle que soit l'origine des crédits affectés aux services de conférence, les sommes en cause sont, de par leur énormité, une véritable saignée, et elles seraient mieux dépensées si elles finançaient des activités de fond en matière de protection de l'environnement. Enfin, il faut s'inquiéter de la recommandation visant à ce que ces crédits, s'ils sont autorisés, relèvent du rapport sur l'exécution du budget plutôt que du fonds de réserve, car cette façon de procéder risque de court-circuiter le fonctionnement du fonds de réserve et de dénaturer les montants fixés pour le fonds et le budget dans son ensemble. La question mérite d'être traitée plus à fond dans le cadre de consultations officieuses.

68. M. ELDEEB (Egypte) souscrit aux observations des représentants du Kenya et des Etats-Unis concernant le coût estimatif des services de conférence prévus pour les réunions du Comité des représentants permanents auprès du PNUE. Le crédit de 614 400 dollars prévu pour l'exercice biennal est très élevé. Il propose donc que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-septième session un rapport sur la possibilité de mettre en place des services de conférence permanents dans la région, ce qui pourrait se révéler plus économique que la formule actuelle.

69. Le PRESIDENT dit que l'on pourrait prévenir l'objection aux recommandations des paragraphes 27 et 28 du document A/C.5/46/29 en ajoutant au projet de décision les mots : "et en tenant compte des vues exprimées par les délégations à la Cinquième Commission".

70. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit que ce genre de réserve ne s'est pas toujours révélé très efficace par le passé et que sa délégation ne saurait accepter de prendre une décision sur cette base.

71. M. KINCHEEN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que sa délégation comprend les diverses préoccupations exprimées. En même temps, elle reste cependant sensible à l'urgence du travail encore à faire et estime que le rapport du Comité consultatif offre une base de départ pragmatique. On pourrait trouver un compromis suivant lequel le Secrétariat serait invité à approfondir sa réflexion sur la question et à présenter des recommandations sur les moyens les plus économiques de fournir des services de conférence adéquats à Nairobi. La délégation du Royaume-Uni est disposée à appuyer la proposition du Président sur cette base et espère que les autres délégations sont prêtes à faire de même, malgré leurs légitimes préoccupations. Si la Commission décide de suivre cette voie, le Conseil d'administration du PNUE devrait également être invité à réfléchir à la nature et à la périodicité des réunions du Comité des représentants permanents, dans le but d'assurer une utilisation optimale des moyens disponibles.

72. M. SEIGNEURIN (France) dit que l'objectif de sa délégation n'est pas d'accroître les dépenses mais d'assurer un traitement égal aux différentes langues officielles des organes directeurs. Sa délégation est disposée à appuyer la proposition du Président.

73. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), intervenant sur les points soulevés, dit que le crédit supplémentaire demandé pour la traduction de la documentation en chinois pour la Commission des établissements humains suffit à assurer un traitement égal à cette langue, car ce travail précis n'impose pas de recourir à des traducteurs permanents. La raison pour laquelle une demande de traduction en langue chinoise de la documentation requise avant les sessions est présentée seulement à l'étape actuelle du processus et n'a pas été incluse dans les estimations originales du Centre des Nations Unies pour les établissements humains est que le statut de la Chine est passé d'observateur à membre de la Commission, comme le précise le paragraphe 8 de la note du Secrétaire général.

74. Le Secrétariat est tout à fait favorable à l'idée d'étudier la possibilité de créer des services de conférence permanents à Nairobi ou ailleurs dans la région pour remplacer la formule actuelle des arrangements au coup par coup. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant des Etats-Unis à propos du processus budgétaire, le Secrétariat considère la recommandation du Comité exécutif comme exceptionnelle et répondant à des circonstances exceptionnelles. Enfin, le Secrétariat fera connaître aux fonctionnaires compétents de Nairobi les vues exprimées à la Commission au sujet des propositions du Secrétaire général, des recommandations du Comité consultatif et de la possibilité de financer une partie des services de conférence par prélèvement sur le Fonds de l'environnement. Ces fonctionnaires seront également informés de la décision de la Commission tendant à ce que des services d'interprétation soient fournis et que leur financement soit examiné en 1992.

75. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il ne voit pas en quoi la question débattue par la Commission devrait être considérée comme un cas exceptionnel. Vu l'urgence des besoins du Programme pour l'environnement, sa délégation s'inquiète du montant des crédits que l'on se propose de consacrer aux services de conférence, et elle ne saurait s'engager au nom des Etats-Unis à les financer. Elle pourrait accepter - encore qu'avec la plus grande réticence - d'adopter une décision sans consultations officieuses préalables, mais à condition que cette décision aille dans le sens préconisé par le représentant du Royaume-Uni, et qu'il soit bien entendu qu'elle ne constitue pas un précédent.

76. Mlle SHITAKHA (Kenya) dit que sa délégation ne voit pas pourquoi le principe de l'égalité de traitement des langues gênerait les programmes d'un organisme des Nations Unies et espère que tel n'est pas et ne sera pas le cas. Elle réaffirme son appui aux vues exprimées par le représentant de la France et demande formellement au Secrétariat de rédiger un rapport sur la façon la plus économique de fournir des services de conférence communs à Nairobi et à Addis-Abeba.

77. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) répète que le Secrétariat est favorable à l'étude de la possibilité d'améliorer la fourniture de services de conférence à Nairobi.

78. Le PRESIDENT propose que, sur la base du rapport du Secrétaire général et des recommandations du Comité consultatif, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations des paragraphes 27 et 28 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/46/29), sous réserve des observations et commentaires du Comité consultatif apparaissant aux paragraphes 12 et 13 de son rapport (A/46/7/Add.5), et en tenant compte des vues exprimées par les délégations à la Cinquième Commission. Il propose également que le Secrétaire général soit prié de faire rapport sur la question à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

79. Les propositions sont adoptées.

La séance est levée à 13 h 10.